

Directives pour la livraison de produits

1. But

Ces directives de livraison décrivent les exigences relatives aux emballages d'expédition et aux unités de transport pour les livraisons à Fr. Sauter AG, à Bâle, ci-après dénommée « **SBA** ».

2. Domaine de validité

Les directives s'appliquent à toutes les livraisons de produits à SBA.

3. Règles générales

Les produits doivent être livrés dans des emballages, conformément à ce qui a été convenu entre le fournisseur et SBA.

S'applique à tous les types d'emballage et d'unités de transport :

- Les produits ne doivent pas dépasser de l'unité de transport
- Les produits doivent être emballés de façon à garantir une protection contre les dommages, la saleté et l'humidité ainsi que contre la lumière et les chocs lors du transport et du stockage
- Les emballages doivent être conformes aux normes environnementales et recyclables
- Les emballages des accessoires, des produits semi-finis et finis, y compris les rubans adhésifs, doivent être neutre, sans identification / logo du fabricant ou du fournisseur
- Les livraisons de plus de 10 palettes doivent être signalées à SBA au moins 2 jours avant la livraison.

4. Marquage/étiquetage

Un enregistrement automatisé lors de la réception des marchandises par SBA nécessite, tel que décrit ci-après, une identification fiable et univoque des produits. Des difficultés lors de l'identification entraînent un surcroît de travail et des coûts importants au sein de la chaîne de livraison.

Toutes les livraisons doivent satisfaire les exigences suivantes relatives au marquage des produits (étiquette) et des unités de transport. Les exceptions doivent faire préalablement l'objet d'un accord écrit avec SBA.

Unité de transport

Les indications suivantes doivent figurer sur la face des unités de transports au moyen d'étiquettes :

- Expéditeur sous forme de texte
- Numéro de commande SBA sous forme de texte et de code-barres = code 128
- Numéro de produit SBA (n° d'article) sous forme de texte et de code-barres = code 128
- Date d'expédition sous forme de texte

Les documents de livraison complets et la liste de colisage doivent être mis en évidence sur l'unité de transport.

Les documents demandés par SBA (rapports d'essais, certificats d'essais) doivent être mis à disposition sur la Sauter Supplier Platform (SSP) avant la livraison.

Les livraisons sans emballage correct et/ou documents et étiquetage complets peuvent être retournés aux frais du fournisseur.

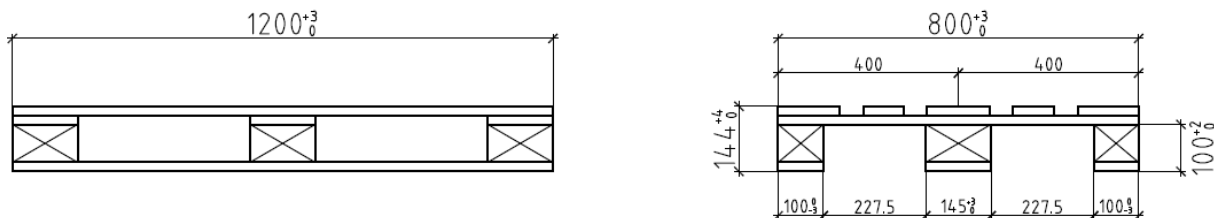
Une copie supplémentaire du bon de livraison doit être accompagnée dans l'emballage.

L'endroit où se trouve le bon de livraison supplémentaire doit être mis en évidence et bien visible de l'extérieur.

5. Palettes / unités de transport

Les palettes doivent satisfaire les normes suivantes :

- Hauteur maximale de chargement 950 mm (palette incluse)
- Propres et en parfait état technique
- Poids maximal pour les palettes 800 x 1200 mm = 750 kg
- Norme IPPC
- Palettes en bois 800 x 1200 mm EN 13698 conformes au marquage ci-dessous :



Toute variation doit faire préalablement l'objet d'un accord écrit avec SBA.

6. Emballage unique

Les emballages individuels sont les plus petites unités emballées dans l'unité de transport et doivent être conformes aux normes suivantes :

- marquage impératif avec notre numéro de pièce et la quantité.
- Poids max. 15 kg

7. Non-respect des exigences / défaut de qualité

En cas de non-respect des exigences, SBA informera le fournisseur de ce manquement, représentant un défaut de qualité.

Le fournisseur doit immédiatement prendre des mesures afin de garantir à nouveau la poursuite dans les plus brefs délais des livraisons dans le cadre des accords.

Les coûts supplémentaires (p. ex. manutention supplémentaire, changement d'emballage, nouvelles étiquettes, traitement des déchets, frais de transport, etc.) liés aux erreurs causées par le fournisseur peuvent lui être facturés. Dans ce cas-là, SBA se réserve le droit de facturer une taxe forfaitaire de traitement de 250,- € par cas.

Le nombre de défauts de qualité influe sur l'évaluation du fournisseur.

SBA se réserve le droit de modifier à tout moment les directives de livraison en fonction des circonstances.